



N° 4806

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 décembre 2021.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à faire de la France une « nation sportive »,

présentée par

M. Stéphane VIRY,
député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le constat est sans appel : en 40 ans, les enfants ont perdu 25 % de leurs capacités cardiovasculaires. Aujourd'hui, un enfant sur cinq est touché en France par l'obésité et l'hypertension. Ce phénomène qui n'existait pas auparavant chez les jeunes, est de plus en plus fréquent.

Alors que le développement de l'outil numérique (ordinateurs, télévisions, téléphones, plateformes de streaming...) prend de l'ampleur en France, la jeune génération abandonne petit à petit la pratique du sport. L'UNICEF confirme ce constat et atteste du besoin de renforcer l'activité physique dans le cadre scolaire et hors de ce cadre.

La crise sanitaire et les différentes phases de confinement qui ont touché l'Europe et plus particulièrement la France ont accentué cette régression de la pratique sportive chez les jeunes. Les inégalités territoriales jouent également un rôle prépondérant sur cette évolution.

L'école est donc un lieu incontournable pour que chaque jeune puisse accéder à une pratique physique et sportive régulière et de qualité. C'est ce que défend le SNEP-FSU, syndicat national de l'éducation physique et sportive. Les professeurs d'EPS sont en effet les mieux placés pour constater la dégradation de la capacité physique des jeunes. Il faut donc agir et prendre des mesures importantes. Sans accentuer la pratique sportive, les habitudes prises à l'adolescence tendront à s'installer, avec un impact sur la santé et la qualité de vie à l'âge adulte.

Certaines initiatives locales permettent d'informer et sensibiliser sur cette importance de la pratique sportive. La « *semaine de l'EPS* », par exemple, organisée partout en France du 15 au 19 novembre 2021, a permis à ses acteurs de partager des constats et des pistes de réflexion pour y remédier.

Dans leur rapport parlementaire sur « *l'évaluation des politiques de prévention en santé publique* », les rapporteurs Marie Tamarelle-Verghaeghe et Régis Juanico déclaraient que « *la sédentarité est une bombe sanitaire* ».

L'OCDE, dans un rapport de 2016 déclarait de son côté que seuls 14 % des garçons de moins de 18 ans et 6 % des filles de moins de 18 ans pratiquent une activité physique quotidienne (au moins une heure). La

France se classe ainsi avant dernière en la matière au sein de l'Union Européenne. 23 % des enfants âgés de 6 à 11 ans ne pratiquent aucune activité physique en dehors de l'EPS.

Les cours d'EPS ont donc une grande importance dans le développement de la vie de l'enfant. Pourtant, en quatre ans et depuis le début du quinquennat présidentiel, près de 800 postes d'enseignants titulaires ont été supprimés (347 en établissement, 424 en zone de remplacement). 800 postes en moins contre 70 000 nouveaux élèves accueillis dans le second degré public. La balance penche donc du côté le plus dangereux.

À la rentrée de septembre 2021, plusieurs centaines d'élèves se sont retrouvés sans professeurs, faute d'un recrutement suffisant, alors que le concours de professeurs d'EPS est de plus en plus sélectif. Les remplacements, eux non plus ne sont pas assurés.

Les enquêtes du SNEP-FSU ont révélé qu'en 2019 et en 2020, 10 % des établissements en France manquaient de professeurs d'EPS en nombre suffisant pour prendre en charge la totalité des élèves.

- Au cœur des Jeux Olympiques, et face à des résultats français encourageant, le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports saluait le travail de formation des Athlètes, pour d'un autre côté supprimer 410 ETP dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022.

- Il devient donc nécessaire de prendre des mesures pour favoriser et augmenter la pratique physique et sportive chez les jeunes, notamment en milieu scolaire :

- Augmenter les pratiques sportives en imposant quatre heures d'EPS par semaine, de la maternelle à la fin du lycée ;

- Inciter les jeunes générations à s'impliquer dans le sport scolaire en revalorisant le coefficient de l'épreuve d'EPS aux examens (DNB, Bac, CAP...).

- Accroître les financements dédiés à l'EPS en augmentant la subvention de l'État pour le sport scolaire ;

- Recruter d'avantage d'enseignants en doublant le nombre de recrutements pendant au moins cinq ans (soit environ 1 500 recrutements par an) ;

- Inciter les établissements à mettre en place de davantage de sections sportives scolaires ;
- Augmenter le financement du sport au niveau de l'état, en bloquant annuellement 1 % des crédits (contre 0,14 % actuellement) ;
- Voter une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour le sport ;
- Favoriser le travail des enseignants dans le cadre scolaire en diminuant le nombre d'élèves par classe ;
- Construire davantage de « lieux de sport » en mettant en place un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines éco-responsables d'ici 2024 (à l'aube des Jeux Olympiques) ;
- Mettre aux normes environnementales et adapter les équipements aux nouvelles pratiques sportives ;
- Créer un module obligatoire de sport à l'université.

Tel est l'objet de cette proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Considérant la baisse de la pratique sportive chez les mineurs depuis quelques années et l'augmentation de ce phénomène depuis le début de la crise sanitaire liée à la covid-19 ;
- ⑤ Considérant l'importance de la pratique sportive pour éviter tout risque d'incidents vasculaires ou cardiaques ;
- ⑥ Considérant la baisse conséquente du nombre de professeurs d'éducation physique et sportive dans les établissements du secondaire depuis 2017 ;
- ⑦ Considérant que nous sommes désormais à trois ans des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- ⑧ Plaide pour un renforcement de la pratique sportive d'ici dix ans ;
- ⑨ Plaide pour une augmentation du nombre de postes d'enseignants d'ici cinq ans ;
- ⑩ Invite le Gouvernement à déclarer la France comme une « nation sportive » ;
- ⑪ Invite le Gouvernement à augmenter les pratiques sportives en accroissant le nombre d'heures par semaine d'éducation physique et sportive, dès la maternelle ;
- ⑫ Invite le Gouvernement à financer davantage la pratique de l'éducation physique et sportive à l'école ;
- ⑬ Invite le Gouvernement à recruter plus d'enseignants d'éducation physique et sportive dans les années à venir ;
- ⑭ Invite le Gouvernement à construire davantage de « lieux de sport » en mettant en place un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines éco-responsables d'ici 2024 ;

- ⑮ Invite le Gouvernement à lancer une grande campagne de publicité sur la nécessité de la pratique du sport.

